Municipalité de
Saint-Adelphe

AVIS DE PROMULGATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

RÈGLEMENT 2025-347

ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-346 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ce règlement a été adopté à une séance ordinaire tenue le 12e jour de janvier 2026.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 08 décembre 2025.
Adoption du projet de règlement le 08 décembre 2025.
Adoption du règlement le 12 janvier 2026.

Donné à Saint-Adelphe, ce 13e jour de janvier 2026.

Julie Francoeur,
Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à Saint-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le treizième jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour de janvier 2026.

Julie Francoeur,
Directrice générale